Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Judith VIEILLE, Maire.

Etaient présents : Judith VIEILLE, Daniel MERIT, Corinne CARDINAUD, Valentin CHAUDRON, Line TOUZEAU, Anne PALUD, Isabel DUBOIS, Patrick MORIN, Véronique DUCOULOMBIER, Michaël BAUDRY, Guillaume GUERIN, Sébastien RAMBAUD, Olivia BOUHIER, Thibaut MICALE, Herminie GUÉRIN.

Guillaume GUERIN a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 8 octobre 2026

Ordre du jour :

- *Droit de préférence parcelle boisée – section AM 33*
- *Rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif*
- *Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 30 septembre 2026

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 30 septembre 2026.
Véronique Ducoulombier fait remarquer que sur une page, indiqué « pouvoir donné à » sans aucun nom en face, et Olivia, transformée en Olivier.
Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2026 tel qu'il a été rédigé. (sans le vote de Sébastien Rambaud qui n'était pas encore arrivé).

Droit de préférence parcelle boisée – section AM 33

(61-14-10-2026)

Madame Le Maire indique à l'assemblée que Maître Andony ATINDEHOU, notaire à Saint Hilaire La Palud (79) informe la commune de l'intention formulée par Monsieur Jean-Lou Bosselut, de vendre sa parcelle boisée.

Cela concerne la parcelle AM 33., située « Derrière Les Mottes » pour une surface de 8a 78 ca (espace boisé).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur cette cession de parcelle boisée.
.

Rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif

(62-14-10-2026)

La Communauté d'Agglomération du Niortais a transmis à la commune le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement présenté lors du conseil d'agglomération du 22 juin 2026.

Ces documents doivent être présentés au conseil municipal de chaque commune avant le 31 décembre 2026 et tenus à disposition du public dans chaque mairie.

Suite à la présentation, le conseil municipal prend acte des rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

(63-14-10-2026)

La Communauté d'Agglomération du Niortais a transmis à la commune le rapport annuel de l'exercice 2025, portant sur le prix et la qualité du service public communautaire de l'eau potable sur le secteur de la régie du Service des Eaux du Vivier de la CAN, présenté lors du conseil d'agglomération du 22 juin 2026.

Ce document doit être tenu à la disposition du public au Service des Eaux du Vivier de la CAN et en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur le secteur de la régie du Service des Eaux du Vivier de la CAN.

Questions diverses

a. **Haies**
   Corinne Cardinaud explique que chaque citoyen, agriculteur ou entreprise devra déclarer l'arrachage de haies, via un guichet unique de la haie.

b. **Développement durable**
   Corinne Cardinaud donne le compte rendu de la rencontre du réseau développement durable de la CAN en mettant l'accent sur l'opération Rénov habitat, qui permet de lutter contre les logements insalubres. Elle fait un retour sur le village de la transition écologique, qui pourra être mis en place au Vanneau Irleau lors du troc plantes par exemple. Elle présente les modalités de formation du référent Ambroisie.

c. **PCS**
   Corinne Cardinaud présente la mise à jour du PCS avec Guillaume GUERIN. Un questionnaire avec les différents postes sera transmis aux membres du conseil municipal.

d. **Déchets**
   Daniel Mérit présente suite à une rencontre avec les services de la CAN une proposition de modification de la collecte de déchets du lieu-dit « les essarts ».

Les collecteurs sont engorgés et débordent fréquemment, ce qui provoque des soucis de collecte, du travail en plus pour les agents municipaux et l'insatisfaction des riverains.
Une réunion a eu lieu au restaurant « les volets jaunes » avec 7 habitants concernés.
Daniel présente la proposition de la CAN, de placer les Cubos en périphérie de la place du Péré, proche des toilettes publiques.
Cette solution ne fait pas l'unanimité. Sont relevés l'impact visuel, sur la place principale d'Irleau, ainsi que le fait que les cubos condamnent les places de parking alors qu'il y en a déjà peu. Sébastien propose de les déplacer dans la rue Poliche, vers l'arrêt de bus. Le sujet sera retravaillé avec les services de la CAN.

e. Voirie

Daniel Mérit indique de beaucoup de voiries présentent des fissures. L'infiltration d'eau dans celles-ci pourrait provoquer des dégâts, et des coûts d'entretien plus importants par la suite. Il propose une solution qui serait plus économe pour la commune : Travailler avec l'entreprise locale Morin TP, qui serait accompagnée des agents communaux. Cela correspondrait à 2 à 3 jours de travail, et un devis de 4800 € maximum.

f. Photocopieur de la mairie

La photocopieuse coute à la mairie 850 € par trimestre, alors que le fonctionnement n'est pas jugé satisfaisant. La location d'une photocopieuse plus récente aura un coût de 637 € par trimestre, soit une économie de 880 € par an. Il faudra être vigilant à quelle échéance cette opération pourra être réalisée en fonction de notre contrat.

g. Animations sur la commune

Valentin Chaudron fait le point sur les animations de la commune :

Octobre Rose a été un franc succès : 80 participants, et une belle mobilisation des élus pour les préparations. Les tissus ont été achetés par les élus. Il est prévu de renouveler l'opération en novembre pour Novembre bleu (sensibilisation des cancers masculins et du diabète)
Cérémonie du 11 Novembre : Mr Grémont ne sera pas disponible. L'animation peut-elle être proposée à un habitant, et si oui à qui ?
Téléthon : Soirée choucroute organisée par le comité des fêtes, le 1er week-end de Décembre. La commission animation proposera des ateliers l'après-midi.
Bibliothèque : le 18 août réouverture de la bibliothèque, gérée par 3 puis par 6 bénévoles. Un des bénévoles a intégré la commission animation de la commune.
Le comité des fêtes a réalisé un courrier pour demander l'installation d'un container supplémentaire au niveau des ateliers municipaux. Cette demande a été acceptée. Il semble aussi important de prendre soin du premier container qui se dégrade (repeindre avec peinture anti rouille).
Le local du comité des fêtes, à l'étage de la salle des fêtes est difficilement accessible. Proposition : Leur mettre à disposition une des salles à l'étage de la mairie, accessible par une porte extérieure.
Bilan financier du marché sur l'eau : Un bénéfice un peu moins important que d'habitude, mais ça s'explique par les animations et un peu moins de recettes à la buvette. Le prochain marché sur l'eau aura lieu le 31 Juillet 2027.
2 commerçants ambulants ont pris contact avec la commune.
Un marchand de fruits de mers qui s'installera sur le parking de la boulangerie les samedis ou dimanches matin.

Un food truck crêpes galettes qui s'installera les dimanches soir sur la place de l'église.

Parc Naturel Régional
Remise d'une lettre d'invitation aux élus pour s'inscrire aux commissions internes du PNR Marais Poitevin.

Action sociale :
- Une habitante de la commune a été victime d'une arnaque au déménagement. Elle est accompagnée dans ses démarches par Line. Elle va probablement passer dans l'émission de J.Courbet.
- Des loyers sont impayés sur certains logements de la commune. Des démarches sont en cours.

Enfance jeunesse :
- 3 agents (sur les 5 agents du SIVU) se sont inscrits à une formation en même temps. Des membres du SIVU ont assuré le remplacement de ces agents et cela s'est bien passé. Une personne du village est intéressée pour faire des remplacements ponctuels non prévus.
- La directrice d'Arçais signale un incident dans le bus scolaire avec un enfant qui se détache. Un rappel est fait aux parents. Le SIVU se réserve le droit de ne pas accepter dans le bus les élèves avec un comportement dangereux.
- Nous avons récupéré 4 tablettes de la CAN. 2 seront destinées à la classe du Vanneau, et 2 autres seront en backup (par exemple si besoin pour la bibliothèque).
- La DSDEN veut mettre à jour le PPMS en fusionnant les protocoles catastrophe naturelle et intrusion. Il faudra assurer la mise à jour du document avec le directeur de l'école.
- Recueil des besoins des jeunes : Comment recueillir la parole des jeunes ? Un formulaire a été envoyé à chaque jeune de la commune. Nous avons reçu 12 retours pour 70 Jeunes concernés. 4 points ressortent : Activités, animations – Lieux de rencontres – Déplacements et sécurité – Participation des jeunes à la vie de la commune
  Organisation fin janvier d'une rencontre jeunesse pour rencontrer les familles et les jeunes et approfondir les besoins. Phase de co construction avec le chargé de coopération du CSC de Mauzé.

h. Situation CSC Mauzé

Valentin Chaudron présente le diaporama. Pour notre part, nous sommes concernés par l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) mais aussi par le RPE et les actions Enfance Jeunesse ainsi que toutes les autres actions du CSC qui n'ont jusqu'alors pas été travaillées pour aller jusque dans nos communes, mission du chargé de coopération. Le modèle financier du CSC est à sécuriser. Chaque année l'accueil de loisirs est en déficit. Déficit qui est pour le moment exceptionnellement absorbé par des financements destinés à d'autres actions.
L'enjeu est de combler le déficit 2026 et de développer le projet de territoire 2027.
Au Vanneau-Irleau 11 enfants ont été accueillis cet été, et 5 enfants sont accueillis le mercredi.

i. Equipements sportifs

Patrick Morin présente le projet d'équipements sportifs pour les communes du Marais. Le conseil doit se prononcer si on poursuit ou pas. Il a été fait appel à un programmiste. Cela représenterait 28 Millions d'euros pour les 5 communes. Il s'agit d'une projection sur 20/30 ans. Pour nous, cela concernerait la restructuration du stade d'Irleau et un projet de boulodrome sur l'ancien site Mathé. Le conseil décide de ne pas poursuivre.

j. Conférence des Maires

Judith Vieille informe le conseil que le projet loi de finances, prévoit s'il est adopté, que l'état va grever les finances des communes avec la création de la contribution progressive des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'effort budgétaire. La modification du fonds de compensation de la TVA qui passerait de 16,404 % à 11,404 %. Le taux de 16,404 % est maintenu que pour les dépenses « transition écologique » et la voirie. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales va également être modifié, ce qui entrainera une baisse des ressources pour certaines communes. Le manque à gagner serait de 4 millions d'euros pour la CAN, et 20 000 € pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53
Prochain CM : jeudi 12 novembre

Judith VIEILLE	Guillaume GUERIN